

FINANCES

Décision modificative n°1 de l'Etat Prévisionnel de Recettes et de Dépenses Résidence Autonomie l'Orée du Bois

1 DOCUMENT - Publié le 23 juin 2023

CIAS
COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'AGGLOMÉRATION

Council d'Administration du 23 juin 2023
à 17h00, dans la salle du Conseil de Grand Lac, 1500 Mt Légit
71000 AIX LES BAINS

NOM ET PRÉNOM	Présents (N)	Absents (N)	Absent excusé (N)
1. Marie-Thérèse BARBIER		X	
2. François BÉGIN	X		
3. Christophe CHAMBERLAIN	X		
4. Georges COLLET	X		
5. Michel DUBOIS	X		
6. Jacques FAYAT	X		
7. Jean-Claude GUYOT	X		
8. Jean-Pierre LAFITE	X		
9. Gérard LEBLANC	X		
10. Maurice LEBLANC			X
11. Claude LEBLANC	X		
12. Maurice LEBLANC	X		
13. Bernard LEBLANC	X		
14. Francis LEBLANC	X		
15. André LEBLANC	X		
16. Jean LEBLANC	X		
17. Jacques LEBLANC	X		
18. Jacques LEBLANC	X		
19. Jacques LEBLANC	X		
20. Jacques LEBLANC	X		
21. Jean LEBLANC	X		
22. Claude LEBLANC	X		
23. Jacques LEBLANC	X		
24. Jean LEBLANC	X		
25. Claude LEBLANC	X		

Adoption de la décision n°1
adoptée le 23/06/2023
Maire d'Orée du Bois

Dirigeant de CIAS Grand Lac
Arnaud de La Roche de CIAS Grand Lac

Il est constaté que les conditions de validité de la décision sont remplies.
C'est pourquoi le conseil a adopté la décision n°1 de l'état prévisionnel de recettes et de dépenses de l'Orée du Bois pour le 1er juillet 2023 et a autorisé le maire d'Orée du Bois à signer la présente délibération, avec tous pouvoirs.

Aix les Bains, le 23 juin 2023

Le Président,
Arnaud de La Roche




2023-03-27_DELIB67.PDF

[TÉLÉCHARGER](#) | (PDF, 2,3 MO)



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.